



1. Présentation du dispositif des contrats de ruralité.
2. Projet de centre pénitentiaire à Artix ?
3. Proposition de résiliation du bail commercial d'un local dans lequel était hébergé l'office de tourisme d'Orthez.
4. Proposition de prestation pour la régie de l'aire de grand passage/aire de stationnement de la communauté de communes de Lacq-Orthez.
5. Recrutement par voie contractuelle d'un agent pour le poste de référent technique petite enfance.
6. Information au bureau concernant l'attribution de marchés (procédure adaptée).

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DES CONTRATS DE RURALITE

Après une présentation détaillée du dispositif, le bureau émet un avis favorable à la conclusion d'un contrat de ruralité avec l'Etat. Au regard de la date limite pour candidater (30 juin 2017), il est convenu de n'y faire figurer que des projets existants et suffisamment avancés (au stade du permis de construire).

2. PROJET DE CENTRE PENITENTIAIRE A ARTIX

L'actuel gouvernement a prévu un plan de construction de nouveaux centres pénitentiaires et l'un d'entre eux pourrait être positionné dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Il semble rester à ce jour une liste de deux communes candidates à l'accueil de cet établissement : Pau et Artix.

Le bureau convient que la CCLO ne peut être absente sur un tel sujet, de nature à apporter localement de très importantes retombées économiques et émet un avis favorable pour assumer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du pont et de la voirie d'accès destinés à desservir cet établissement.

3. PROPOSITION DE RESILIATION DU BAIL COMMERCIAL D'UN LOCAL DANS LEQUEL ETAIT HEBERGE L'OFFICE DE TOURISME D'ORTHEZ

Suite au transfert de la compétence promotion du tourisme, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est substituée au 1^{er} janvier dernier à la commune d'Orthez dans ses obligations au regard du bail commercial conclu le 1^{er} octobre 2015 entre la commune d'Orthez et la SCI FIMC.

En reprenant le dossier, il apparaît qu'un bail commercial de type 3-6-9 ans n'est pas approprié à la gestion d'un service public et qu'il été conclu en méconnaissance des règles de droit public.

Le bureau émet un avis favorable à l'option qui lui est soumise consistant à proposer un arrangement amiable avec le propriétaire de ce local afin d'en résilier le bail.

4. PROPOSITION DE PRESTATION POUR LA REGIE DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE/AIRE DE STATIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge la gestion de l'ensemble des équipements existants pour l'accueil des gens du voyage. La CCLO a signé une convention de partenariat avec le CCAS d'Orthez en janvier 2014 pour 3 ans afin d'assurer la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage de la communauté de communes. Cette convention prend fin le 30 janvier 2017.

Compte tenu du souhait du bureau du 28 novembre 2016, de nouveaux modes de gestion en prestations externes ont été étudiés pour :

- La médiation locative et l'accompagnement des familles sédentarisées sur Mourenx et Orthez (16 logements adaptés et 14 terrains familiaux) : l'association Gadjé Voyageurs aura en charge cette prestation à compter du 1^{er} février 2017 (proposition validée par le bureau du 28 novembre 2016)
et
- L'accueil des gens du voyage sur l'aire de grand passage (du 1^{er} mai au 30 septembre)/aire de stationnement d'Orthez (du 1^{er} octobre au 30 avril) : la prestation de régisseur des équipements des gens du voyage pourrait être assurée par l'entreprise BPSI (Béarn Protection Sécurité Intervention) basée à Orthez à partir du 1^{er} février 2017. Le bureau émet un avis favorable pour mandater la société BPSI.

5. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN AGENT POUR LE POSTE DE REFERENT TECHNIQUE PETITE ENFANCE

Le bureau émet un avis favorable au recrutement de l'agent contractuel qui occupe ce poste depuis 3 ans et qui a donné entière satisfaction dans la réalisation de ses missions, de niveau A de la fonction publique territoriale et ce, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} février 2017.

6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURE ADAPTEE)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Gestion des équipements de vidéo protection : contrats de maintenance et télésurveillance,
- Prestation d'hébergement sur serveur dédié,
- Prestations de services sportifs saison sportive 2016 - 2017 – US Orthez Rugby.
